

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
49e séance
tenue le
mercredi 9 décembre 1992
à 10 heures
New York

LIBRARY

JAN 13 1993

UN/SA COLLECTION

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 49e SEANCE

Président : M. PIRIZ-BALLON (Uruguay)

SOMMAIRE

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

- a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT
- b) ALIMENTATION ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE
- c) SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUEVABLES
- d) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ENERGETIQUES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT
- e) COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'ATTENUER LES CONSEQUENCES ECOLOGIQUES POUR LE KOWEIT ET LES AUTRES PAYS DE LA REGION, RESULTANT DE LA SITUATION ENTRE L'IRAQ ET LE KOWEIT

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

- b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : RENFORCEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET COORDINATION DES EFFORTS DEPLOYES POUR ETUDIER ET ATTENUER LE PLUS POSSIBLE LES CONSEQUENCES DE LA CATASTROPHE DE TCHERNOBYL

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

QUESTIONS DIVERSES

Le présent compte rendu est sujet à rectifications

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/47/SR.49
15 décembre 1992

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

- a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT
- b) ALIMENTATION ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE
- c) SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUEVABLES
- d) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ENERGETIQUES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT
- e) COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'ATTENUER LES CONSEQUENCES ECOLOGIQUES POUR LE KOWEIT ET LES AUTRES PAYS DE LA REGION, RESULTANT DE LA SITUATION ENTRE L'IRAQ ET LE KOWEIT

Projet de résolution A/C.2/47/L.71

1. Le PRESIDENT indique que le projet de résolution A/C.2/47/L.71 n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

2. M. GUERRERO (Philippines), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/47/L.71, dont le texte est fondé sur les consultations officielles tenues sur le projet de résolution A/C.2/47/L.44, et recommande qu'il soit adopté sans vote.

3. Le projet de résolution A/C.2/47/L.71 est adopté et le projet de résolution A/C.2/47/L.44 est retiré par ses auteurs.

a) Commerce et développement

Projet de résolution A/C.2/47/L.70

4. Le PRESIDENT précise que le projet de résolution A/C.2/47/L.70, intitulé "Renforcement des organisations internationales dans le domaine du commerce multilatéral" n'a pas d'incidences financières.

5. Mlle DIOP (Sénégal), Vice-Présidente, présentant le projet de résolution, dit qu'il s'agit d'un texte de consensus qui est l'aboutissement de consultations fructueuses sur le projet de résolution A/C.2/47/L.31 et demande qu'il soit adopté sans vote.

6. Le projet de résolution A/C.2/47/L.70 est adopté sans qu'il soit procédé à un vote et le projet de résolution A/C.2/47/L.31 est retiré par ses auteurs.

/...

b) Alimentation et développement agricole

Projet de résolution A/C.2/47/L.77

7. Mlle DIOP (Sénégal), Vice-Présidente, présentant le projet de résolution A/C.2/47/L.77, intitulé "Alimentation et développement agricole", dit qu'il s'agit d'un texte de consensus, aboutissement de consultations fructueuses sur le projet de résolution A/C.2/47/L.57 et demande qu'il soit adopté sans qu'il soit procédé à un vote.

8. Le PRESIDENT souligne que ce projet n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

9. Le projet de résolution A/C.2/47/L.77 est adopté et le projet de résolution A/C.2/47/L.57 est retiré par ses auteurs.

Projet de résolution A/C.2/47/L.76

10. Le PRESIDENT signale que le projet de résolution A/C.2/47/L.76, intitulé "Intensification de l'action des Nations Unies face aux problèmes alimentaires et de famine dans le monde", n'a pas d'incidences financières.

11. Mlle DIOP (Sénégal), Vice-Présidente, présentant le projet de résolution, dit que les consultations fructueuses qui ont eu lieu sur le projet de résolution A/C.2/47/L.59 ont permis de mettre au point un texte de consensus; elle demande qu'il soit adopté sans qu'il soit procédé à un vote.

12. Le projet de résolution A/C.2/47/L.76 est adopté et le projet de résolution A/C.2/47/L.59 est retiré.

c) Sources d'énergie nouvelles et renouvelables

Rapport du Comité pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (A/47/36)

13. Le PRESIDENT propose à la Commission de prendre acte du rapport du Comité pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

14. Il en est ainsi décidé.

15. Le PRESIDENT dit que la Commission a achevé l'examen du point 78 c) de l'ordre du jour.

/...

d) Mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement

Rapport du Secrétaire général sur les tendances concernant la prospection et la mise en valeur des ressources énergétiques dans les pays en développement (A/47/202-E/1992/51)

16. Le PRESIDENT propose à la Commission de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur cette question.

17. Il en est ainsi décidé.

18. Le PRESIDENT dit que la Commission a achevé l'examen du point 78 d) de l'ordre du jour.

e) Coopération internationale en vue d'atténuer les conséquences écologiques pour le Koweït et les autres pays de la région, résultant de la situation entre l'Iraq et le Koweït

Projet de résolution A/C.2/47/L.7/Rev.1

Coopération internationale en vue d'atténuer les conséquences écologiques, pour le Koweït et d'autres pays de la région, de la situation entre l'Iraq et le Koweït

19. Le PRESIDENT informe la Commission que les Bahamas, le Bélarus, le Belize, le Kazakhstan, le Pérou, le Suriname et l'Uruguay se sont portés coauteurs du projet de résolution intitulé "Coopération internationale en vue d'atténuer les conséquences écologiques, pour le Koweït et d'autres pays de la région, de la situation entre l'Iraq et le Koweït" et indique que le projet de résolution n'a pas d'incidences financières.

20. M. GUERRERO (Philippines), Vice-Président, informant la Commission des résultats des consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/47/L.7/Rev.1, déplore qu'il ait été impossible de parvenir à un accord global sur le projet et dit qu'il devra donc être mis aux voix. Il précise que le vote se déroulera en deux étapes : le deuxième alinéa sera mis aux voix séparément et les membres voteront ensuite sur l'ensemble du projet.

21. M. SHAKIR (Iraq) dit que sa délégation a demandé un vote séparé sur le deuxième alinéa car il y est fait mention de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité; cette référence donne au texte un caractère politique. Les préoccupations qui sous-tendent le projet sont d'ordre écologique et humanitaire et il est inapproprié de le politiser. L'Iraq appelle donc à voter contre le deuxième alinéa du projet, ce qu'il fera lui-même.

22. M. AL-SABAH (Koweït) dit qu'à son avis, la mention de la section E de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité est au contraire tout à fait pertinente et que les auteurs du projet n'avaient aucune intention politique, l'orientation générale de ce texte étant environnementale et humanitaire.

/...

23. Sur la demande du représentant de l'Iraq, il est procédé à un vote enregistré sur le deuxième alinéa du projet de résolution A/C.2/47/L.7/Rev.1.

Votent pour : Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Iraq.

S'abstiennent : Cuba, Gabon, Haïti, Jordanie, Malaisie.

24. Par 115 voix contre une, avec 5 abstentions, le deuxième alinéa du projet de résolution A/C.2/47/L.7/Rev.1 est adopté.

25. Le **PRESIDENT**, après avoir annoncé que le Samoa se porte coauteur du projet de résolution, propose à la Commission de procéder à un vote enregistré sur l'ensemble du texte.

26. **M. SHAKIR** (Iraq) dit que sa délégation aurait souhaité que le projet de résolution puisse être adopté par consensus; c'est pourquoi elle avait proposé des modifications visant à donner au texte un caractère plus général car la guerre du Golfe a eu de graves conséquences écologiques pour tous les pays de la région, et l'Iraq en souffre encore. Les bombardements ont endommagé les sols et détruit l'infrastructure du pays, notamment les stations d'épuration de l'eau et le réseau d'égouts. Les produits toxiques et matières radioactives restés sur place menacent de provoquer une catastrophe écologique. L'Iraq

/...

(M. Shakir, Iraq)

s'est toutefois abstenu de demander que le texte mentionne expressément les dégâts qu'il a subis parce que la région tout entière a souffert et qu'il n'est pas justifié de mentionner nommément un pays quel qu'il soit; il faudrait les citer tous ou n'en nommer aucun.

27. L'Iraq attache une grande importance à la protection de l'environnement et aurait souhaité figurer au nombre des auteurs du projet de résolution; malheureusement l'obstination avec laquelle ont été repoussées toutes les modifications qu'il a proposées ont rendu une telle action impossible. La délégation iraquienne s'abstiendra donc lors du vote sur l'ensemble du projet.

28. M. AL-SABAH (Koweït) estime que le projet de résolution est équitable et qu'il est normal que le Koweït y soit mentionné puisqu'il a été la principale victime de l'agression. Ce texte est l'aboutissement de longues consultations; divers amendements ont effectivement été proposés, qui étaient inacceptables.

29. M. PAULINICH (Pérou) signale que le projet de résolution A/C.2/47/L.7/Rev.1 n'a pas de titre dans la version espagnole.

30. M. SINON (Malaisie) dit que sa délégation s'est abstenue lors du vote sur le deuxième alinéa du préambule, car elle est opposée à toute politisation de la question. La Malaisie est par ailleurs très favorable au projet de résolution dans son ensemble.

31. M. BIAOU (Bénin) signale une erreur aux huitième et quatorzième alinéas du projet, dans la version française. Il y est en effet question de "l'Organisation des Nations Unies pour l'environnement", alors qu'il doit s'agir du "Programme des Nations Unies pour l'environnement".

32. Mme GUERREIRO (Portugal) et Mme DOWSEET (Nouvelle-Zélande) signalent que, si leurs délégations respectives avaient été présentes lors du vote sur le deuxième alinéa, elles auraient voté pour son maintien.

33. Sur la demande du Président, il est procédé au vote enregistré sur l'ensemble du projet de résolution A/C.2/47/L.7/Rev.1.

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala,

/...

Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Hongrie, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe.

Ont voté contre : Néant.

Se sont abstenus : Iraq.

34. Par 133 voix contre zéro, avec une abstention, l'ensemble du projet de résolution A/C.2/47/L.7/Rev.1 est adopté.

35. M. GUERRERO (Philippines), Vice-Président, signale une erreur au huitième alinéa du projet. Il y est en effet fait mention de la "Commission océanographique internationale"; or, la COI est en fait un organisme intergouvernemental relevant de l'UNESCO.

36. M. MAYER (Luxembourg) et M. SIDI (Nigéria) signalent que, si elles avaient été présentes lors des votes sur le projet de résolution A/C.2/47/L.7/Rev.1, leurs délégations auraient voté favorablement dans les deux cas.

37. Le PRESIDENT dit que la Commission a achevé l'examen de l'alinéa e) du point 78 de l'ordre du jour.

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

Projet de résolution A/C.2/47/L.25/Rev.1

38. Mlle DIOP (Sénégal), Vice-Présidente, dit que les consultations sur le projet de résolution A/C.2/47/L.25/Rev.1, intitulé "Aide à la reconstruction

/...

(Mlle Diop, Sénégal)

et au développement d'El Salvador", ont permis d'aboutir à un accord et recommande que ce texte soit adopté sans vote.

39. M. KRAVETZ (El Salvador) annonce que les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution : Arménie, Bélarus, Bulgarie, Gabon, Guinée-Bissau, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Mali, Mauritanie, Nigéria, Ouzbékistan, Paraguay, République de Moldova, Sri Lanka, Thaïlande et Zimbabwe.

40. Le PRESIDENT souligne que le projet de résolution A/C.2/47/L.25/Rev.1 n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

41. M. ALMANI (Oman) dit que sa délégation souhaite se porter coauteur du projet.

42. Le projet de résolution A/C.2/47/L.25/Rev.1 est adopté.

43. M. KRAVETZ (El Salvador) se félicite que le projet de résolution ait été adopté par consensus. Cette adoption sensibilisera davantage la communauté internationale et donnera un nouvel élan à la cause de la paix en El Salvador.

44. Le PRESIDENT dit que la Commission a achevé l'examen du point 87 de l'ordre du jour.

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : RENFORCEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET COORDINATION DES EFFORTS DEPLOYES POUR ETUDIER ET ATTENUER LE PLUS POSSIBLE LES CONSEQUENCES DE LA CATASTROPHE DE TCHERNOBYL

Projet de résolution A/C.2/47/L.67

45. Le PRESIDENT dit que le document A/C.2/47/L.72 relatif aux incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/47/L.67 vient seulement de parvenir aux membres de la Commission et propose de reporter l'examen de ce texte à sa séance suivante.

46. Il en est ainsi décidé.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Projet de résolution A/C.2/47/L.73

47. Le PRESIDENT dit que le projet de résolution A/C.2/47/L.73, intitulé "Conférence internationale sur la population et le développement", n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

48. Mlle DIOP (Sénégal), Vice-Présidente, dit que les consultations officieuses sur le projet de résolution A/C.2/47/L.42 ont permis d'aboutir à un consensus sur le projet A/C.2/47/L.73 et recommande que celui-ci soit adopté sans vote. Elle signale par ailleurs une erreur typographique au paragraphe 14 du texte français; au lieu de "il fait tenir compte", il convient en effet de lire "il faut tenir compte".

/...

49. M. CLARKE (Royaume-Uni) demande si un état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme a été publié.

50. M. CLARKE (Royaume-Uni) demande une suspension de séance, afin de consulter les membres de son groupe.

La séance est suspendue à 11 h 30; elle est reprise à 11 h 50.

51. Le PRESIDENT dit que le secrétariat lui confirme que le projet de résolution n'avait pas d'incidences financières.

52. M. STOBY (Directeur de la Division des affaires du Conseil économique et social et de la coordination interinstitutions), répondant à la demande du représentant du Royaume-Uni, confirme que toutes les conférences des Nations Unies qui se tiennent hors Siège sont régies par les dispositions de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale relative au plan des conférences.

53. Le projet de résolution A/C.2/47/L.73 est adopté.

54. Mme HASSAN (Egypte) se félicite de l'adoption par consensus du projet de résolution relatif à la Conférence internationale sur la population et le développement. Cette mesure devrait donner un nouvel élan au processus préparatoire à tous les niveaux. L'Egypte, qui accueillera la Conférence, sait qu'elle assume une responsabilité particulière à cet égard; elle est déterminée à fournir tous les services et moyens nécessaires. Le Gouvernement a constitué un comité préparatoire national qui sera chargé de prendre toutes les mesures requises, en étroite coopération avec les organes et organismes compétents. L'Egypte est quant à elle résolue à faire en sorte que la Conférence soit couronnée de succès.

55. Le projet de résolution A/C.2/47/L.42 est retiré par ses auteurs.

Projet de résolution A/C.2/47/L.2

56. Le PRESIDENT propose à la Commission de renvoyer à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale l'examen du projet de résolution A/C.2/47/L.2, intitulé "Application de la section II de l'annexe à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies".

57. Il en est ainsi décidé.

QUESTIONS DIVERSES

58. Mme KELLEY (Secrétaire de la Commission) annonce que la Thaïlande s'est portée coauteur du projet de résolution A/C.2/47/L.23 sur la privatisation et que Maurice et la Sierra Leone se sont portées coauteurs du projet de résolution A/C.2/47/L.60/Rev.1 sur l'UNITAR.

La séance est levée à 12 h 10.